

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**LUNDI 24 FÉVRIER 2025**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 24 FÉVRIER 2025**

-----

L'an deux mille vingt-cinq, le **LUNDI 24 FÉVRIER à 20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 14 février 2025.

**ETAIENT PRESENTS :** M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

**MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.  
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.  
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.  
Mme ROUX Nathalie a donné procuration à Mme ALLAN Patricia.  
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

---

**Secrétaire de séance :** Mme BLONDEL Suzette

Fin de la séance : 21h25

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

**2025-02-N° 2**

Un thé dansant avec l'orchestre KUBIAK se produira à la salle du Manège, **le dimanche 28 septembre 2025 à 15h00.**

L'ensemble de la vente des billets, à tarif préférentiel, s'effectuera directement à la Mairie, par les agents habilités de la régie « Spectacles, fêtes, cérémonies et remises de prix », conformément au contrat conclu avec la société « Le Bureau des spectacles ».

- Tarifs préférentiels d'entrée de ce spectacle :
  - **15 € Airois (billetterie en Mairie dès le 10 mars 2025)  
sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois**
  - **20 € Extérieurs (billetterie en Mairie dès le 14 avril 2025)**

Les places sont numérotées - une seule catégorie.

Une buvette et une restauration sur place seront assurées via une régie communale, selon les tarifs suivants :

- Café ou thé : 1€
- Part de tarte : 2€
- Crêpe : 1€
- Petite bouteille d'eau : 0,50€
- Coca / Jus de fruit : 2,50€
- Bière blonde pression 25 cl : 3€
- Vin rouge : bouteille 15€ - verre 10 cl 3€
- Blanc de blanc Méthode traditionnelle : bouteille 15€ - coupe 3€

*Le Conseil municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Madame Florence WOZNY - Maire-Adjointe ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE : .**

**ARTICLE UNIQUE - D'ADOPTER les TARIFS du thé dansant avec l'orchestre KUBIAK, ainsi que les tarifs de la buvette et de la restauration associés.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX

